



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 29 février 2024

Objet : Convention de groupement de commande des syndicats de rivière pour la mise en œuvre des actions de sensibilisation « Concert'Eau » 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février, le Conseil du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval, dûment convoqué, s'est réuni à 09 heures 00, à la Salle des Fêtes de Lury-sur-Arnon, en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Sylvain-GUILLEMAIN, Président du S.M.A.V.A.A.

Elus présents avec voix délibérative :

M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, M. Erick AUDEBERT, Mme. Chantal CREPAT, Mme. Nicole SAUGET, Mme. Emilie COMPAIN, M. Bernard BAUCHER, M. Jean Paul DAVID, M. SIMONI *Suppléant de M. Jany GIBERT*, M. Jacques PALLAS, M. Jean-Jacques ONFRAY, M. Gilles GONTHIER *suppléant de M. François LEGNIER*

Présentes sans voix délibérative: BELLAIR Angélique

Elus excusés :

M. Dominique LEVEQUE, M. Charles BABLIN, M. Romain GASSIPARD, M. Jany GIBERT, M. Olivier PERREAU, Mme. Sabine MOREVE, Mme. Anne-Elisabeth LE FELIC

Elus absents :

Alain BARDEY, M. Damien PRELY, M. Jany GIBERT, M. Jean Paul DAVID, Mme. Sabine MOREVE, M. François LEGNIER, M. Romain GASSIPARD, M. Rémy POINTEREAU, M. Yve GUESNARD.

Pouvoir :

M. Charles BABLIN donne pouvoir à Mme SAUGET Nicole
M. Dominique LEVEQUE à M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN

Secrétaire de séance : Mme Nicole SAUGET

Nombre de délégués en exercice : 21

Nombre de présents avec voix délibérative : 11

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 13

Date de convocation : 20 février 2024

Le Président expose :

En 2024, pour une durée de 3 années, plusieurs acteurs se réunissent dans le cadre d'un projet visant la reconquête du bon état quantitatif et qualitatif de la ressource en eau sur les bassins Yèvre-Auron et

[Tapez ici]

Date d'affichage :

Cher-Arnon dans le Département du Cher, portant le nom de Concert'Eau. Ce projet est la poursuite d'un premier programme d'interventions Concert'Eau 2021-2023.

Quatre syndicats de rivières, porteurs de la compétence « GEMAPI » sur leurs territoires respectifs : l'Yèvre, l'Auron, l'Arnon amont, l'Arnon aval, et leurs affluents, s'unissent pour la mise en œuvre de l'action « 2D2 » du projet Concert'eau.

L'action « 2D2 » concerne l'enjeu de la préservation de la biodiversité et des services rendus par les écosystèmes, et vise à : **Sensibiliser au rôle de la nature dans le cycle de l'eau**, vocation pédagogique orientée vers le grand public, des plus jeunes aux plus âgés.

L'objectif est d'initier et faire prendre conscience, du rôle de la nature dans le cycle de l'eau et de la nécessité de la préservation de la ressource à travers les enjeux quantitatifs et qualitatifs « locaux », principaux items de Concert'eau et sujets transversaux essentiels et complémentaires aux activités des syndicats de rivières.

Le SIVY (Yèvre), le SIAB3A (Auron), le SMAVAA (Arnon aval) et le SIRAH (Arnon amont) souhaitent s'organiser en tant que « groupement », avec le SIVY comme coordonnateur, pour entreprendre la démarche du Marché Public associé à la consultation et au suivi de la prestation des animations « Concert'Eau ».

Les termes de ce groupement, constitué pour 1 an, pour un montant prévisionnel de 13 333 euros TTC sont inscrits dans une convention de groupement.

Vu les statuts du syndicat est notamment l'article 2 relatif à son objet et ses compétences à savoir la Gestion des Milieux Aquatiques et notamment la préservation et la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques,

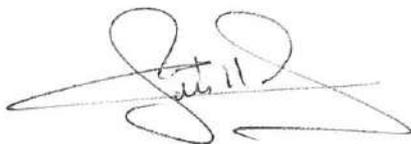
Considérant que le projet Concert'Eau sur le bassin versant du Cher concourt à la gestion équilibrée de la ressource en eau,

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical du SMAVAA, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de groupement de commande liant les syndicats autour de l'action 2D2 du programme Concert'eau ;
- Autorise le groupement de commande et son coordonnateur à procéder aux démarches de la commande publique relatives à l'action 2D2 ;
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget ;
- Décide d'effectuer les demandes de subventions aux partenaires du projet ;
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette démarche

Ainsi Fait et délibéré à LURY-SUR-ARNON le 29/02/2024

Le Président, Jean-Sylvain GUILLEMAIN



Le secrétaire de séance, Nicole SAUGET



[Tapez ici]

Date d'affichage :